

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 16 septembre 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au second concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOMC2423261A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 16 septembre 2024, le nombre total de postes offerts au second concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale, ouvert, au titre de l'année 2024, est fixé à 20.

La répartition des postes par spécialité est fixée comme suit :

- identité judiciaire : 20 postes.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 19 et 20 novembre 2024 dans les centres d'examen mis en place par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Nord, Sud-Est, Sud et délégation régionale de Toulouse, Est, Ouest, Sud-Ouest, zone de défense et de sécurité de Paris, des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Polynésie française. En raison du décalage horaire, les épreuves auront lieu les 20 et 21 novembre 2024 en Nouvelle Calédonie.

Les candidats admissibles devront transmettre par voie postale uniquement, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) en deux exemplaires papier, au plus tard le 10 janvier 2025 à minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de l'intérieur et des outre-mer, ACADEMIE DE POLICE/SDREF/DCE/Section du recrutement et des dispositifs promotionnels des personnels de police scientifique, 73, rue Paul-Diomède, BP 144, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 02, qui les transmettra au jury pour l'épreuve d'admission.

Le modèle de dossier RAEP est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : <http://www.police.nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre> et sur le site intranet de l'académie de police.

La phase d'admission se déroulera à compter du 27 janvier 2025.